la Cimade
Auvergne-Rhône-Alpes
L'humanité passe par l'autre

Recueil des visites des bénévoles de la Cimade auprès des personnes retenues aux centres de rétention administrative de Lyon Saint-Exupéry

Janvier 2022 - Mai 2025

*Photographie du CRA 2 de Lyon Saint-Exupéry, prise le 25 janvier 2026 par un bénévole de La Cimade.
Publication : mars 2026

Sommaire :

Note de synthèse 2

Méthodologie 4

1. Des modalités de visite contrainte par une organisation sécurisée 4
2. Des conditions matérielles marquées par la précarité et le manque d'intimité 5
3. L'insuffisance des conditions de soins, d'alimentation et du temps alloué aux démarches 6
4. Les effets de la rétention sur les dynamiques relationnelles internes 7
5. Organisation des forces de sécurité et évolution des pratiques professionnelles 8
6. Les conséquences humaines et administratives de la rétention prolongée 8

Conclusion 9

Note de synthèse :

Depuis 2022, un groupe de bénévoles de la Cimade à Lyon effectue des visites citoyennes régulières auprès des personnes retenues dans les deux Centres de Rétention Administrative (CRA) de Lyon Saint-Exupéry. Au fil de ces quatre années et d'une soixantaine de témoignages recueillis, ces rencontres ont permis de documenter des conditions d'enfermement particulièrement éprouvantes, marquées par la promiscuité, la tension, l'oisiveté et l'incertitude quant à l'avenir.

Ces interventions poursuivent un double objectif. Il s'agit d'abord d'ouvrir un espace d'échange avec des personnes souvent privées de liens familiaux ou amicaux, et de leur manifester une présence solidaire dans un contexte d'isolement et d'angoisse. Il s'agit également de contribuer à une démarche de sensibilisation et de plaidoyer visant à mieux faire connaître les réalités concrètes de l'enfermement administratif, au sein de l'association comme auprès du grand public, des médias et des élu·es.

Le présent document restitue les constats établis au fil de ces visites. Sans prétendre à l'exhaustivité, il met en lumière des réalités trop souvent invisibilisées : une forte capacité d'enfermement (140 places par centre), des durées de rétention pouvant atteindre 90 jours, une population majoritairement masculine aux parcours et aux situations très hétérogènes, et un climat de tension alimenté par la promiscuité, l'absence d'activités et la longueur de l'attente.

À ces conditions matérielles s'ajoute l'éloignement géographique des proches, les deux CRA couvrant l'ensemble de la région Auvergne-Rhône-Alpes et parfois au-delà, rendant les visites familiales rares et difficiles. L'enfermement, bien que visant des personnes non condamnées pénalement, produit des effets profonds : désœuvrement, tensions entre retenus, altération des repères, fragilisation des parcours de vie. Il affecte également l'ensemble des personnes intervenant dans ces lieux : forces de l'ordre, juristes, personnels de santé et salariés d'entreprises privées, dans un environnement où la souffrance est omniprésente.

Malgré les visites répétées de la Contrôleuse générale des lieux de privation de liberté, d'élu·es nationaux et du bâtonnier du barreau de Lyon, les constats demeurent largement inchangés : des personnes qui n'ont fait l'objet d'aucune condamnation pénale y demeurent privées de liberté, pour le seul motif de ne pas être en possession des titres les autorisant à séjourner sur le territoire.

Méthodologie :

Depuis janvier 2022, des visites régulières sont effectuées dans les deux CRA de Lyon Saint-Exupéry, à raison d'environ deux interventions par mois. Les éléments d'observation présentés dans ce document ont été recueillis dans ce cadre jusqu'en mai 2025, puis analysés et synthétisés.

Les constats exposés reposent sur les observations réalisées lors des visites, sur les échanges avec les personnes retenues ainsi que sur l'analyse des conditions matérielles de vie et du fonctionnement des centres.

Depuis le début des visites, environ une soixantaine de personnes ont été rencontrées. Les éléments recueillis présentent une forte homogénéité et font apparaître des constats largement partagés.

Les modalités d'intervention :

- Prise de contact par appel aux cabines téléphoniques situées dans les espaces de vie des personnes retenues
- Recueil de l'accord de la personne pour une rencontre
- Prise de rendez-vous auprès de la société en charge de l'accueil et de la surveillance du centre
- Entretien d'une durée théorique de 30 minutes, après contrôle par la Police Aux Frontières (PAF) et accompagnement jusqu'au parloir.

1. Des modalités de visite contraintes par une organisation sécurisée

Les deux centres présentent des configurations architecturales différentes.
Le CRA n°2 est organisé selon une architecture de type carcéral particulièrement sécurisée. L'accès s'y effectue exclusivement via des interphones, bouton poussoir d'ouverture des portes, hygiaphone pour finir par rencontrer la police pour fouille avant l'accès au parloir. La société Équinoxe maintient l'accueil.
Le CRA n°1, installé dans un ancien hôtel F1, dispose d'un hall d'entrée exigu et peu fonctionnel. L'espace, bien que restreint, apparaît moins impersonnel, les circulations s'y concentrant dans une petite surface avec une fouille moins formelle avant l'accès au parloir jouxtant l'accueil.

Récit de visite : *« À l'arrivée sur le CRA nous sommes face à une prison de haute sécurité, de multiples portes sécurisées nous séparent des personnes retenues. Après une fouille au corps minutieuse, je suis accompagnée par deux policiers (membres de la PAF), les trois autres vont chercher la personne. Dès son apparition je remarque ses cernes, ses yeux qui ont du mal à rester ouverts entièrement, sa voix basse, son attitude globale transpire une forme de soumission et de résignation ».*

Si la durée officielle des visites est fixée à trente minutes, le temps réel d'entretien est souvent amputé par les contraintes d'acheminement des personnes retenues et par l'organisation interne du centre.

Récit de visite : *« Alors que nous avions rdv à 11H je n'ai pu rentrer dans le centre qu'à 11H10 puis il a fallu 10 minutes de plus pour que le retenu soit amené dans la salle de visite. A 11H30 le déjeuner était servi. Nous n'avons donc eu que 10 minutes pour nous entretenir ».*

2. Des conditions matérielles marquées par la précarité et le manque d'intimité

Les personnes retenues sont réparties en blocs (ou zones) d'environ vingt personnes, assignées en chambres de deux, parfois quatre. Le mobilier est sommaire (deux lits, une table, deux chaises) et les effets personnels sont conservés en bagagerie. Les sanitaires sont dépourvus de fermeture assurant le respect de l'intimité, la séparation se limitant à une porte battante (de type « saloon »). Les portes des chambres ne ferment pas, ce qui conduit certaines personnes retenues à improviser des dispositifs pour préserver un minimum de vie privée en utilisant des draps ou autres textiles pour occulter le lieu de vie.

De nombreux éléments recueillis lors des visites font état de conditions thermiques difficiles, en particulier durant les périodes froides. Plusieurs personnes retenues évoquent un froid nocturne persistant, qu'elles attribuent notamment à un nombre insuffisant de couvertures et à l'interruption du chauffage pendant la nuit.

Récit de visite : *« enfin, il raconte qu'il a froid, que les murs sont en béton, que la nuit il tremble et que le joint de la fenêtre laisse passer de l'air ».*

Chaque zone dispose d'un espace extérieur présenté comme espace de détente. Celui-ci correspond à une cour de superficie réduite (environ 100 m²), entièrement enclavée par des murs en béton et couverte d'un plafond grillagé. Plusieurs personnes rencontrées soulignent le caractère oppressant de cet espace, l'un d'eux résumant la situation par ces mots : *« on ne voit pas le ciel »*. Les sanitaires situés dans cet espace ne sont pas fermés, ce qui prolonge les atteintes à l'intimité déjà constatées dans les chambres.

Les possibilités d'activité physique dans la cour sont très limitées. L'équipement se résume à une table de ping-pong en béton, sans mise à disposition régulière de raquettes ou de balles. En l'absence d'équipements adaptés, il est observé que des haltères de fortune sont fabriquées à partir de bouteilles remplies de terre afin de maintenir une activité physique dans un espace extérieur exigu.

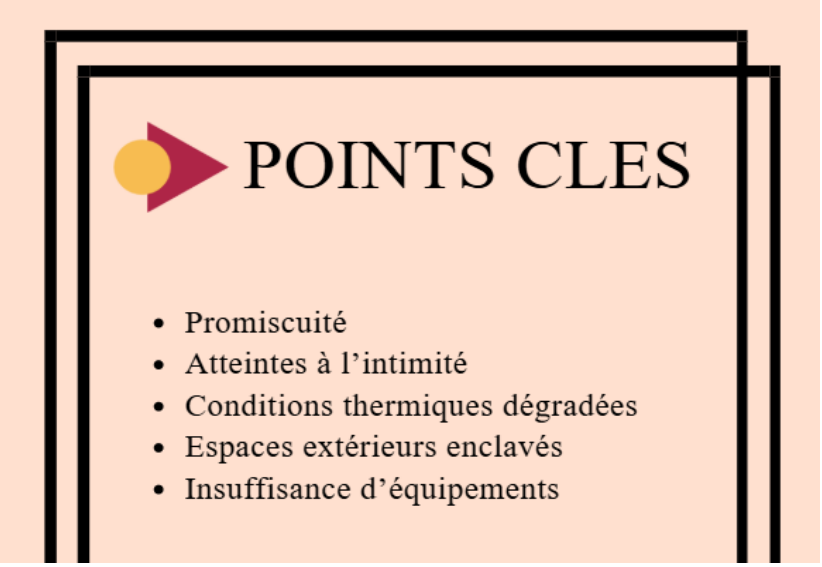

3. L'insuffisance des conditions de soins, d'alimentation et du temps alloué aux démarches

L'accès aux soins est très difficile. La présence médicale est organisée autour de consultations assurées par un médecin trois fois par semaine, de deux infirmières cinq jours sur sept (avec une permanence assurée le week-end par une seule infirmière) et d'un psychologue présent trois fois par semaine.

Deux pathologies dominent les besoins des personnes retenues : les soins dentaires et la prise en charge psychiatrique. Or, des délais importants sont signalés pour l'obtention de rendez-vous dentaires, tandis que l'accompagnement en santé mentale semble se limiter aux situations d'urgence, sans suivi psychiatrique régulier.

Par ailleurs, les conditions d'alimentation sont régulièrement décrites comme insuffisantes. La majorité des personnes rencontrées, principalement âgées de 18 à 35 ans, évoquent des portions inadaptées à leurs besoins, entraînant pour beaucoup une perte de poids de plusieurs kilogrammes durant la rétention.

Témoignage *: « Je suis fatigué, on mange mal ».*

Durant la période du Ramadan, les horaires de distribution des rations ne sont pas ajustés aux pratiques religieuses ce qui accentue les difficultés déjà signalées.

Au-delà des conditions sanitaires, la manière dont le temps est organisé a également un impact direct sur l'accès effectif aux droits fondamentaux. Les personnes retenues doivent gérer l'ensemble de leurs démarches administratives, juridiques, personnelles et médicales dans un cadre temporel particulièrement contraint.

Le créneau quotidien d'environ une heure en zone d'activité contrôlée constitue le seul moment durant lequel elles peuvent, selon leurs besoins, consulter les juristes de Forum réfugiés, rencontrer les services de l'OFII, accéder à la bagagerie ou encore solliciter un rendez-vous médical. Il est très régulièrement indiqué que cette durée ne permet pas de répondre à l'ensemble des besoins.

4. Les effets de la rétention sur les dynamiques relationnelles internes

Les éléments recueillis lors des visites font état de tensions entre personnes retenues. Les tensions peuvent donner lieu à des altercations. Des faits de violence verbale ou physique sont également rapportés.

Témoignage : *« Dans le bus en revenant du jugement j'ai été menacé de mort, c'est un retenu, il insultait un Noir à côté de moi, j'ai exigé respect devant ce raciste, il a commencé à me frapper, alors les policiers ils m'ont protégé, ils m'ont installé au fond du car derrière eux ».*

Chacun *« rumine ses soucis »*, la *« tête remplie de problèmes »*, et *« personne n'a envie de discuter avec les autres »*. Ce climat peut conduire à des actes désespérés comme l'incendie volontaire d'un matelas ayant récemment endommagé une aile du bâtiment. *« Les gens n'en peuvent plus »*.

Certains conflits sont attribués à des états de manque liés à la toxicomanie ou à des troubles psychologiques.

Témoignage : *« J'ai peur, je ne peux pas dormir, les autres retenus tous drogués, c'est eux qui sont violents toute la journée. La nuit impossible de dormir, je tire mon matelas dans la salle de promenade et je me mets sous les caméras de surveillance. Je vais aussi dans la petite mosquée*[1]*, là c'est plus tranquille ». Ils sont comme des zombies, la menace de mort est toujours là ».*

L'oisiveté apparaît également comme un facteur aggravant. De nombreuses personnes décrivent des journées sans activité structurante, rythmées par l'attente. Un visiteur rapporte les propos suivants : *« Les retenus passent leur journée à ne rien faire et les policiers aussi… Il y a plein de policiers pour surveiller des gens qui n'ont rien fait de mal, et qui sont juste des sans-papiers ».*

Enfin, plusieurs récits évoquent un sentiment d'exaspération et de perte de repères.

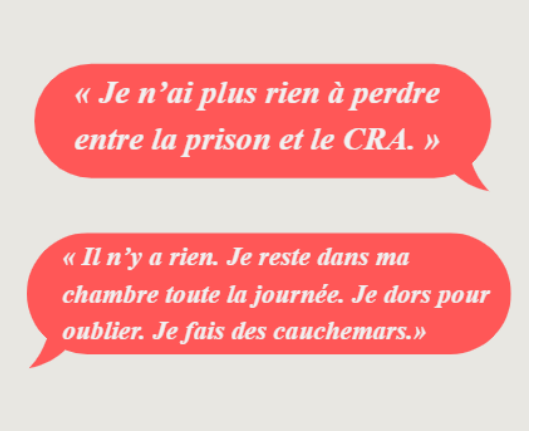

[1]* Chambre transformée en lieu de prière.

Des formes de solidarité existent néanmoins, notamment à travers le prêt de téléphone ou des soutiens entre personnes retenues. Ces éléments coexistent avec un climat général décrit comme anxiogène.

5. Organisation des forces de sécurité et évolution des pratiques professionnelles

La gestion du CRA n°1 a été assurée par la gendarmerie de janvier 2022 à juillet 2024, puis de nouveau d'octobre 2024 à août 2025. La PAF est présente dans les deux centres. Les effectifs apparaissent toutefois insuffisants, ce qui a notamment un impact sur le nombre de visites possibles et sur l'organisation quotidienne.

Lors des échanges informels, un fonctionnaire de police a évoqué le sentiment d'impuissance de la PAF face à l'augmentation récente du nombre de personnes issues du milieu carcéral, perçues comme présentant davantage de risques de violences, dans un contexte de cohabitation avec d'autres personnes retenues aux profils différents. Il ressort également de ces échanges que certains agents souhaitent que les réalités internes du centre et les difficultés croissantes de leur mission soient mieux connues.

Depuis l'ouverture du CRA n°2 en 2022, une amélioration relative de la prise en charge par les agents de la Police aux frontières est observée, accompagnée d'une diminution des tensions et des incidents directs entre personnels et personnes retenues. Cette évolution pourrait s'expliquer par une formation adaptée aux spécificités de la rétention administrative, activité pour laquelle ils n'étaient pas préparés initialement.

6. Les conséquences humaines et administratives de la rétention prolongée

Les témoignages font par ailleurs état de placements répétés en CRA sans qu'une mesure d'éloignement ne soit effectivement mise en œuvre. Ces allers-retours fragilisent durablement les parcours de vie et rendent de plus en plus difficile toute perspective d'insertion ou de stabilisation en France. Plusieurs situations sont inextricables, sans perspective claire d'évolution administrative : **ni expulsable, ni régularisable**.

Des placements prolongés illustrent cette impasse. Un homme, présent depuis 29 jours et prolongé de 30 jours supplémentaires, indique être parfaitement informé du contexte diplomatique affectant son pays d'origine et déclare : *« Sur les 140 qui sont ici, il y a bien 100 Algériens, qui ne partiront pas ! »*.

Les tensions internes et le stress permanent sont également évoqués, accentués par la promiscuité et l'absence d'activités structurantes. La perte brutale de repères matériels et sociaux contribue à ce sentiment de vulnérabilité.

Témoignage : *« Je n'ai rien avec moi, sans vêtements, sans téléphone, sans argent, sans contact avec les amis, tout est resté chez un pote »*.

Des proches et membres de famille se déplacent désormais pour rendre visite aux personnes retenues, les centres étant désormais identifiés comme lieux d'accueil de visites extérieures.

Enfin, il convient de relever que le règlement intérieur des deux CRA de Lyon n'a jamais pu être obtenu malgré les demandes formulées.

CONCLUSION

Les observations réalisées mettent en évidence un dispositif de rétention largement structuré par une logique sécuritaire, dont les effets se répercutent sur les conditions de visite, les conditions matérielles de vie et les dynamiques internes.

Malgré certaines évolutions positives dans les pratiques professionnelles, des insuffisances persistent en matière d'intimité, d'accès aux soins, d'alimentation, d'activités et de temps alloué aux démarches. Plusieurs visites officielles et impromptues intervenues entre 2023 et 2025 (Contrôleur Général des Lieux de Privation de Liberté, parlementaires accompagnés de journalistes) ont par ailleurs relevé des manques et des dysfonctionnements similaires, sans qu'il soit constaté d'évolution significative à ce jour.